

REGLEMENT DU TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE SIMPLES, DOUBLES ET DOUBLES MIXTES DU COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE SAISON 2025-2026

1. Généralités

- 1.1. Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue SUDBAD de Badminton, organisées par le Comité départemental de badminton 84 (ci-après désignée par CODEP84) pour les catégories d'âge Poussin à Juniors.
- 1.2. La gestion et le suivi des TDJ sont délégués à la Commission Jeune Départementale (CJD).
- 1.3. La CJD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du CODEP84 qui statue.
- 1.4. Les objectifs des TDJ sont de permettre aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.
- 1.5. Pour tout cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.6. Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CJD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2. Calendrier

- 2.1. Le CODEP 84 se charge de l'établissement du calendrier des étapes et du classement général.
- 2.2. La date limite pour recevoir les propositions de dates des clubs souhaitant organiser une étape du TDJ est fixée à 45 jours avant la date de la compétition. Tous les clubs ayant envoyé leur proposition avant le 15 septembre seront prioritaires. Pour qu'une demande soit valide, les clubs doivent impérativement désigner un responsable d'étape et un GEO (cela peut être la même personne).

- 2.3. Une fois le calendrier validé par la CCOT, le Codep84 se charge de trouver les JA, effectue la déclaration sur Poona (une étape est déclarée Inter-régionale), et fait la mise en ligne de chaque étape sur Badnet.
- 2.4. Chaque week-end ne peut accueillir qu'une seule étape (il ne peut donc pas y avoir une étape le samedi, et une étape le dimanche, que ce soit dans un même club ou dans différents clubs). Un club peut accueillir plusieurs étapes dans une même saison.
- 2.5. Chaque étape du TDJ se déroule sur une ou deux journées, le samedi ou/et le dimanche selon le nombre de terrains dont dispose le club organisateur.
 - o Si ce nombre est de 5 terrains, alors l'étape a lieu sur 2 jours. La répartition des jours des tableaux par catégorie d'âge doit être annoncée et maintenue quel que soit le nombre d'inscrits.
 - o Si ce nombre est de 7 ou plus, l'étape peut avoir lieu sur 1 ou 2 jours.
- 2.6. Dans tous les cas, la répartition des tableaux des différentes catégories d'âge se fait par le club en accord avec le JA.

3. Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1. Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDJ est le suivant :
 - o J-9 : Date limite des inscriptions par les clubs
 - o J-7 : Date de prise en compte du CPPH.
 - o J-6 : Date de confection des tableaux
 - o J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

- 3.2. Seuls sont admis à participer à un TDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue ou ligues limitrophes et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDJ.
- 3.3. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur badnet, par les joueurs ou par les clubs. Aucune inscription par téléphone ou simple mail n'est acceptée.
- 3.4. Les convocations sont envoyées via Badnet au plus tard le mercredi précédant l'étape. Remarque : pour recevoir les mails de Badnet, il faut que les clubs et les joueurs aient renseigné des adresses mails valides ET qu'ils aient activé dans leurs paramètres de compte Badnet la réception de mails.
- 3.5. Lorsqu'un mineur participe à un TDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le cahier des charges du CODEP84 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

- 3.6. Le montant de l'inscription est fixé, par le CODEP84, à 13 € par tableau et par jour.
- 3.7. Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec le CODEP84 à la date limite d'inscription.
- 3.8. Les droits d'inscription sont facturés par le CODEP84 et doivent être réglés via badnet pour valider l'inscription à l'étape.
- 3.9. Les Poussins, Benjamins Minimes et cadets peuvent se surclasser s'ils respectent une des conditions suivantes :
 - o Obtenir la victoire dans sa catégorie d'âge dans le Top le plus élevé au dernier TDJ joué par le joueur.
 - o Lors du CRJO précédant immédiatement la date limite d'inscription du TDJ à réussir à sortir de poule du tableau le plus élevé de sa catégorie d'âge.
 - o Les doubles surclassements sont possibles uniquement via une liste des badistes qui ont le droit de faire un double surclassement tenu à jour par la commission jeune et diffusée avant l'ouverture des inscriptions de chaque TDJ. (Une demande d'ajout de joueur à cette liste peut être faite à la CJD qui donnera ou non son accord pour le TDJ d'après).
 - o Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où ils se surclassent

4. Tableaux

- 4.1. Quel que soit ce qui est indiqué à l'inscription, les joueurs sont inscrits dans toutes les disciplines selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1 dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.
- 4.2. Un joueur de la catégorie Poussin souhaitant se surclasser en Benjamin ou plus sera placé dans le top correspondant à son classement Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.3. Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.4. Dans les catégories Minibad et Poussins, le tableau Simple Intergenre sera le seul tableau possible.
- 4.5. Dans les autres catégories, les tableaux "simple intergenre" et "simple dame" seront proposés. Les filles peuvent choisir de s'inscrire en "simple intergenre" ou en "simple dame". Les garçons ne peuvent s'inscrire qu'en "simple intergenre".
S'il n'y a aucune fille inscrite en "simple intergenre", celui-ci sera automatiquement requalifié en "simple homme".
Si trop peu de filles sont inscrites en "simple dame" (moins de 4 filles par série), il leur sera proposé de s'inscrire en "simple intergenre".

4.6. Pour chaque catégorie d'âge et dans chaque discipline, à partir de 9 joueurs ou paires inscrites, il est mis en place 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 8 joueurs ou paires, il n'y a qu'un seul tableau à constituer : le tableau TOP A. Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs ou paires est faite au CPPH à J-9 : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort sont inscrits en TOP A ; les autres joueurs sont dans le tableau TOP B. Pour répartir les joueurs en TOP A ou TOP B pour la catégorie d'âge poussins, c'est le classement au Top Fédéral (Poona) à J-7 qui est pris en compte pour toutes les étapes.

4.7. En cas de forte affluence, la CJD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre : Le Trophée Départemental Jeune réunit en priorité les joueurs du département de Vaucluse (84).

En cas de saturation de l'échéancier, c'est à dire si tous les joueurs ne peuvent être accueillis par le club accueillant, même avec 2 journées, une liste d'attente (LA) sera constituée en tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- o Provenance des joueurs : Vaucluse, puis départements limitrophes de Région Sud (04, 13, 83), puis autres départements limitrophes (07, 26, 30), puis autres départements Région Sud, puis tous les autres départements.

Puis, pour harmonisation des séries (sans ordre de priorité) :

- o Ordre d'inscription sur Badnet.
- o Équilibrage des joueurs inscrits dans les séries.

5. Organisation des tableaux :

5.1. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

5.2. Les étapes du TDJ se déroulent par un système de poules, avec 2 sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).

5.3. A l'issue de la phase de poules, nous avons :

- o Soit un classement direct (poule unique)
- o Soit des sorties de poules et tableaux finaux.

5.4. Le club accueillant l'étape du TDJ, se réserve le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape.

6. Classement :

- 6.1. Un classement individuel unique du Trophée Départemental Jeune est établi par le Codep84 (Voir tableau pour le mode de calcul).
- 6.2. Les récompenses finales seront remises par le Codep84 lors des Championnats Départementaux Jeunes le 7 juin 2026. Les joueurs doivent être présents pour recevoir leur récompenses. Aucune récompense ne sera envoyée par voie postale.
- 6.3. En cas de victoire sur une étape du TDJ, les joueurs extérieurs au département sont récompensés sur ladite étape, mais ne sont pas intégrés au classement général départemental.
- 6.4. Le classement final du Trophée récompense la performance et la fidélité, quel que soit le tableau joué (simple, double ou mixte) et selon le tableau suivant :

Tableaux en Poules + KO	Points	Tableaux en poules uniques	Points
Vainqueur	100	Vainqueur poule unique de 7	100
Finaliste	80	2 ^{ème} de poule unique de 7	80
½ finale	60	3 ^{ème} de poule unique de 7	60
¼ de finale	40	4 ^{ème} de poule unique de 7	40
1/8 de finale	30	5 ^{ème} de poule unique de 7	30
1/16 de finale	20	6 ^{ème} de poule unique de 7	20
Participation à l'étape	10	Dernier de poule unique	10
Bonus surclassement	20	Bonus surclassement	20

- 6.5. Il faut avoir participé à au moins la moitié des étapes pour figurer dans le classement final.
- 6.6. En fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie d'âge (H et F) sont récompensés. Les joueurs ayant obtenu un même total de points au classement général sont départagés selon les critères suivants et dans cet ordre :
 - o le nombre d'étapes TDJ auxquelles le joueur a participé,
 - o le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - o le nombre de sets gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - o le nombre de points gagnés sur l'ensemble du circuit,
 - o l'âge des joueurs (le plus jeune est classé devant le plus âgé).

7. Déroulement de l'étape du TDJ :

- 7.1. Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque indiquer leur arrivée.
- 7.2. Les joueurs doivent être présents dans le gymnase et pointés à la table de marque au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).
- 7.3. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 7.4. Les rencontres s'effectuent principalement en auto-arbitrage.
- 7.5. Si un joueur, ayant fini le tournoi, souhaite arbitrer et que le Juge-Arbitre donne son accord, il peut arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la catégorie d'âge où il a joué).

8. Joueurs mineurs :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC). Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Pour rappel : Le Juge-Arbitre peut refuser qu'un jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

9. Forfaits :

- 9.1. Pour tout forfait non justifié après la confection des tableaux (J-6), l'inscription est due.
- 9.2. Selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD « Tout joueur ne justifiant pas son forfait dans les 5 jours qui suivent la compétition, s'expose à une suspension de 2 mois de compétition (tournois, interclubs...). »
- 9.3. Rendez-vous à l'adresse : <https://sudbad.fr/forfait/> pour remplir le formulaire et y déposer votre justificatif. Les forfaits sont traités dans les meilleurs délais et vous recevrez une notification attestant sa validation en forfait involontaire (ou volontaire

si le justificatif n'est pas conforme à ceux acceptés) dans les jours suivant votre dépôt de pièce.

10. Volants :

- 10.1. Le volant officiel des TDJ est un volant plumes de grade standard minimum. Il est précisé par chaque club accueillant une étape. Il est disponible à la vente dans les clubs accueillant l'étape.
- 10.2. Les volants sont à la charge des joueurs, tous les matchs de toutes les séries sur tous les tableaux doivent se jouer avec des volants homologués standard minimum (plumes ou hybrides).
- 10.3. Le club peut se réserver le droit de refacturer des boîtes de volants officiels aux clubs dont les joueurs sont venus sans leurs volants.
- 10.4. En cas de litige entre les joueurs sur le choix des volants, le volant officiel devra être acheté par les 2 joueurs et sera celui utilisé pour le match.

11. Tenue vestimentaire :

Tout joueur participant à une compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad.

Pour résumer rapidement, tous les logos ou noms de marque sont interdits, ainsi que les dessins autres que ceux représentant un volant ou une raquette. Les vêtements d'autres sports sont interdits également (bermuda de plage, short de foot, maillot de basket, etc.). Pour être sûrs de ne pas vous tromper, venez avec des vêtements unis ou aux couleurs de votre club :

- o pour les hommes short au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.
- o pour les dames short ou jupette au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent et après autorisation du Juge-Arbitre de l'étape.

Les coachs doivent également porter une tenue correcte sur le plateau de jeu, c'est-à-dire pantalon, chaussures et tee-shirt (pas de pieds nus ni de torsos-nus).

12. Conseils en match :

- 12.1. Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs, excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).
- 12.2. Pour la catégorie poussin une personne (neutre si possible) peut comptabiliser les points, ou aider les joueurs à se placer sur le terrain en cas de nécessité.

13. Comportement des joueurs et accompagnateurs :

- 13.1. L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)
- 13.2. Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.
- 13.3. Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

14. Affichage :

Les documents suivants doivent pouvoir être consultés en ligne (sur badenvaucluse.fr ou sur badnet) et être à jour lors de l'étape de TDJ :

- o Le présent règlement,
- o Les annexes au règlement particulier s'il y en a,
- o Les codes de conduite des joueurs, entraîneurs et officiels,
- o La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires,
- o La notification de disqualification (carton noir),
- o Le classement général provisoire du TDJ,
- o Le calendrier Codep84 des étapes CDS et TDJ,

Les documents suivants doivent être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape:

- o Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- o L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

15. Application du présent règlement :

Les organisateurs, les Juges-Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

16. Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

17. Codep84 :

La Commission Compétitions Jeunes du Vaucluse, se réserve le droit d'ajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CCOT du 84.

Tous les participants, joueurs, organisateurs, officiels s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'étape